



## Extrait du registre des délibérations Réunion du 23 Novembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-trois novembre à 18 heures, conformément aux statuts, se sont réunis au Gueulard Plus, sur convocation adressée le 15 novembre 2022, les membres du Conseil d'Administration,

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Etait absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

En présence d'Emmanuelle Cuttitta, directrice

**N° 2022- 20**

### **OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE MODIFICATIF**

Vu le Rapport d'orientation budgétaires 2023 suite à une légère modification des charges à caractère général et des charges de personnel après l'avoir présenté le 9 novembre 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le débat d'orientation budgétaire 2023 de la régie personnalisée Le Gueulard Plus comme présenté ci-après

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 4  
Membres absents excusés : 0  
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 25 novembre 2022

Le Président,  
Alessandro BERNARDI

## Préambule

L'établissement rappelle et confirme avoir pris la bonne mesure de la contrainte économique dans laquelle il évolue compte tenu du contexte de la crise sanitaire COVID-19 et des conditions de reprise des activités. Il est engagé dans le respect de la plus stricte économie structurelle et la recherche de la meilleure optimisation globale du fonctionnement de l'établissement.

Conformément aux obligations légales (Art. L2312-1 et L3312-1 du CGCT), un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit précéder l'adoption du Budget Primitif 2023 de l'établissement, adoption prévue lors du Conseil d'administration de la régie personnalisée en date du 8 décembre 2022.

A l'étape du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de discuter les grandes orientations financières. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) servant de support à ce débat inclut les orientations budgétaires pour l'année 2023 du projet artistique et culturel.

Le Débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de la régie personnalisée est construit en considérant :

- les 3 missions principales du projet labélisé SMAC
- la présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de la structure, de ses recettes et de ses effectifs
- le programme RSE en cours et plus précisément, les besoins en termes d'investissement relatifs aux économies d'énergie, accueillir les tournées des artistes en train, investir pour l'expérience spectateur

Ce rapport s'inscrit dans le contexte particulier de reprise après plus de deux années de crise sanitaire et permet d'établir les axes stratégiques futurs à suivre au cours du prochain exercice, pour reconsidérer l'activité de la structure directement impactée par la situation.

## CONTEXTE

### 1) Bilan de la CPO 2019-2022

- Crise sanitaire
- Projet artistique et culturel en adaptation permanente dès 2020 en raison de la pandémie :
  - Volonté forte de laisser le lieu ouvert aux artistes et au public (fermé uniquement durant le 1<sup>er</sup> confinement) en adaptant sans cesse les activités
  - Développement important des actions artistiques et culturelles hors les murs qui tendent à se pérenniser
- Une équipe renouvelée pour moitié durant le contexte pandémique et un poste de responsable artistique et culturel créé
- Appuis-conseils RSE et RH avec pour objectifs respectifs :
  - Mise en place d'un programme d'actions RSE
  - Mise en place d'ateliers collectifs pour favoriser la communication interne
  - Réorganisation du fonctionnement de l'équipe
- Affaire SARL Le Gueulard/ EPIC Le Gueulard Plus relative à l'enseigne (concurrence déloyale) : appel toujours en cours
- Affaire relative la non-conformité de la ventilation de l'établissement.

## 2) Situation qui diffère à celle de 2018 :

- Des projets de lieux de diffusion ou de rénovation vont être lancés en 2022 et 2023 à proximité du Gueulard Plus : la création de L'Arche et de la salle de musiques actuelles de Longwy, l'agrandissement de La Passerelle de Florange (doublement de capacité avec 1000 pl assises et 1500 pl en debout) et la reprise du Galaxie par le Département de la Moselle avec projet de réhabilitation ;
- La pandémie a bouleversé les habitudes, provoqué une perte et un vieillissement du public, il faudra donc œuvrer pour reconstituer un public ;
- Le public se déplace moins pour la découverte et l'émergence (cœur de diffusion du lieu) et il est disparate selon les esthétiques, ce constat est national ;
- Des compétences administratives, techniques et artistiques ont été perdues durant la pandémie, créant des manques de compétences et donc de personnels, dans un secteur à forte densité de salles de diffusion, cela provoque de fortes tensions pour les recrutements, voire l'annulation d'activités (résidences, EAC, etc) par manque de techniciens ;
- Inflation ayant un impact conséquent sur le budget :
  - Energie (électricité-gaz) : surcoût de 400 % en 2022 par rapport à 2020 ;
  - Masse salariale :
    - Augmentation des salaires bruts des permanents de 12.7% avec l'application de la convention collective et des NAO successives en 2021 et 2022 (nouvelle NAO à prévoir pour janvier 2023)
    - Augmentation des salaires bruts des techniciens de 6.7%
    - Augmentation de la masse salariale globale des permanents de 27% en raison des NAO et d'un poste vacant depuis 2019 et occupé à nouveau à compter de septembre 2021 ;
  - Matières premières, entretiens et maintenances : surcoût estimé d'environ 15% ;
  - Prestations sécurité : surcoût estimé de 17% lié à l'évolution de leur convention collective (impact important pour le JP à cause du temps minimum salarié de 4H bien au-delà des besoins réels : représentation de 30 à 50 mn, soit 1h30 effectif) ;
  - Augmentation des coûts de cession, y compris pour la découverte (cachet mini plutôt aux alentours de 3 000 € pour découverte hors région)
  - Augmentation des coûts de location et des runs en raison du déplacement des équipes artistiques en train
  - Le pouvoir d'achat du spectateur est en diminution, le budget « déplacement » fortement impacté ce qui provoquera des conséquences sur la fréquentation avec une zone de chalandise de 100 km depuis le lieu (pas de transports en commun qui arrive à Nilvange).

## 3) Enjeux :

- Transfrontalier et territorial ;
- RSE (dont la transition écologique, les droits culturels et l'égalité) ;
- Investissements pluriannuels :
  - Travaux et équipements de mise en conformité :
    - 4 mois de travaux de mai à septembre 2023 pour la ventilation du bar et du point office
    - Récepteur/émetteur des micros HF (réglementation 2015)
    - Rideaux de scène (classe M1 garantie 10 ans)
  - Transition écologique :
    - remplacer tous les luminaires (tout le RDC haut + couloirs + studios) et les projecteurs par des équipements Led

- récupération d'eau de pluie, panneaux photovoltaïques
- renouvellement d'une partie du parc scénique ;
- Nouvelle organisation interne pour répondre aux nouvelles préoccupations des salariés (conciliation vie professionnelle/personnelle, réduction de l'empreinte carbone des trajets, partage des responsabilités, etc).

#### 4) Evolution du projet artistique et culturel (voté au CA du 2 juin 2022) :

Le projet artistique et culturel restera articuler autour de 3 missions principales qui sont : création / diffusion, action culturelle et accompagnement/structuration des porteurs de projet musiques actuelles. Afin de faire évoluer le projet dans le respect de notre programme d'actions RSE, il a été convenu ce qui suit :

- Renforcer son ancrage sur son territoire d'implantation et développer davantage de coopérations avec les acteurs culturels et économiques locaux du Val de Fensch, et plus globalement de la Lorraine du Nord et du transfrontalier ;
- Renforcer le lien entre création et habitants notamment en mêlant pratiques professionnelle et amateurs comme fil conducteur artistique et culturel ;
- Développer davantage de solidarité en faveur des personnes fragilisées et favoriser l'accès à la musique pour les publics empêchés ;
- Redéfinir son projet d'accompagnement en faveur des groupes locaux et régionaux, former les artistes régionaux à la pédagogie et à la médiation ;
- Favoriser la rencontre du public et des cultures dans toute leur diversité à travers une programmation innovante ;
- Inscrire le projet de l'établissement dans une démarche de développement durable notamment en termes d'égalité et de diversité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'accès à la culture pour tous, de management, de gouvernance et de transition écologique

## **PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL**

*Le projet artistique et culturel du Gueulard Plus répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles ».*

### **NOS VALEURS :**

Le projet défend des valeurs de diversité, d'égalité, de partage et de bienveillance.

Il s'est engagé en 2020 à mettre en œuvre :

- Un programme pluriannuel d'actions RSE autour de trois thématiques générales :
  - La culture pour tous (dont les Droits culturels et l'accessibilité)
  - Vers des pratiques durables
  - Sensibiliser aux comportements à risques (dont les VHSS)
- Une charte éthique pour l'équité, la diversité, l'égalité et la parité 2020-2024.

D'une manière générale, Le Gueulard Plus devra répondre aux enjeux clés de responsabilité sociétale, notamment en termes de :

- RH : égalité, inclusion, santé et sécurité, VHSS
- Lieu : réduction de la consommation d'énergie de 40% en 2030 via un programme pluriannuel de mises en conformité (led, récupération d'eau, production d'électricité, espaces verts)
- Achats : respect de la transparence, de la mise en concurrence et d'égalité de traitement, lutte contre le gaspillage et favoriser l'économie circulaire
- Transports : favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux (vélos, etc), mettre à disposition du personnel un véhicule de service répondant aux normes

- Restauration – eau : objectif zéro plastique, vaisselle intégralement réutilisable, réduction des déchets alimentaires, eau de ville mise à disposition gratuitement, etc
- Services numériques et communication : biens et services universellement accessibles (déclaration d'accessibilité RGAA), transformation de notre site web en nano site, etc
- Déchets : responsabiliser et mettre en œuvre une politique hiérarchisée pour éviter les déchets et les réutiliser, voire les recycler et les valoriser (tri, conteneurs enterrés, compost, éviter les suremballages, etc)

## NOS MISSIONS :

- Le soutien à la création et une offre culturelle diversifiée en termes de diffusion, avec un soutien spécifique dans les domaines des musiques du monde, du jazz et des cultures alternatives ;
  - o Renforcement de notre soutien à la création, notamment de projets régionaux et émergents, y compris pour le Jeune Public, présentation des projets créés auprès du public et des professionnels et coproduction avec d'autres scènes régionales et nationales
  - o Proposition d'une programmation d'une trentaine dates environ, mêlant diversité artistique, repérage de jeunes talents locaux, artistes émergents nationaux et internationaux, etc
  - o Développer notre politique de diffusion musicale et pluridisciplinaire à destination du très jeune et jeune public dénommée Le petit Braillard,
  - o Mise en œuvre d'une diffusion adaptée aux adolescents et jeunes adultes
  - o Soutenir la diffusion des associations culturelles locales en leur proposant des coproductions
  - o Diffuser les restitutions des ateliers d'éducation artistique pour valoriser les amateurs
- La ressource :
  - o Accompagnement :
    - Développer la pratique musicale (répétition) au sein des studios
    - Continuer à proposer des actions de formation adaptées aux groupes et à leur environnement, qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation et professionnels
    - Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement spécifique dénommé Eclair, destiné aux artistes émergents régionaux et transfrontaliers afin de soutenir leur professionnalisation
  - o Formation :
    - Proposer un programme de formation de saison, sous forme de parcours (artistique, administratif, communication, technique), à destination des porteurs de projets, qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels
    - Proposer des master-class et des ateliers d'initiation au monde professionnel de la musique à des élèves de conservatoire et d'écoles de musique
  - o Coopération territoriale et professionnelles :
    - Favoriser les échanges entre les acteurs de musiques actuelles du territoire nord lorrain et transfrontalier (SOLIMA)
    - Développer des partenariats avec les acteurs d'économie sociale et solidaire du territoire
    - Proposer des collaborations artistiques et culturelles aux structures de spectacles vivant du territoire régional et transfrontalier
    - S'impliquer dans les organisations professionnelles régionales et nationales :
      - Comités d'experts de la DRAC, de la Région et du CNM
      - Coprésidence du réseau régional Grabuge et référente de la commission Projets transfrontaliers et européens

- Bureau exécutif de la Fédélima
- Conseil national du SMA
- Également adhérent ou membre de Comité EPCC.

- La sensibilisation des publics :

- Éducation artistique : renforcer les actions d'EAC sur le territoire régional en s'emparant pleinement du Pass culture pour les collégiens et lycéens
- Action culturelle :
  - Développer des actions culturelles originales auprès de publics divers à partir d'événements nationaux, des thématiques développées au sein de la programmation et des résidences artistiques, etc
  - Mettre en place un programme d'actions de prévention des risques : VHSS, auditifs, troubles musculosquelettiques, etc
  - Pérenniser et développer des partenariats avec l'Education nationale, les structures socioculturelles, sociales, médicosociales, hospitalières, judiciaires, etc
- Médiation :
  - Créer des contenus originaux adaptés à des publics diversifiés pour faire découvrir les artistes programmés et accueillis en résidence de création
  - Développer des partenariats avec les CE ou assimilés, les entreprises locales, développer les avantages liés à la carte privilège G+

## **EVOLUTIONS FINANCIERES**

### **DEPENSES**

De façon schématique, les dépenses de fonctionnement sont composées des postes principaux suivants :

Charges de structure à caractère général (chapitre 011) réparties comme suit :

- Charges administratives seront présentées dans la continuité de l'exercice 2021
- Les dépenses liées au bâtiment doivent tenir compte de la forte hausse des prix de l'énergie (notamment du gaz)
- Les charges liées aux spectacles (diffusion et création) tiendront compte des augmentations pour les coûts de plateau : salaires des intermittents, backline spécifiques à fournir (location), runs et catering

|   |           |
|---|-----------|
| Charges de structure à caractère général (ROB 2023) | 420 600 € |
| Charges de structure à caractère général (BP 2022)  | 387 300 € |
| Charges de structure à caractère général (BP 2021)  | 373 900 € |

Dans la poursuite de dématérialisation des supports et des méthodes de travail, il est prévu l'utilisation d'un logiciel de centralisation de données et d'informations (Heeds). Si son coût de fonctionnement annuel est relativement faible (1 350 €), son coût d'investissement est, quant à lui, plus conséquent car il représente 9 000 €.

Personnel permanent de la régie personnalisée (chapitre 012) :

Afin de répondre à la déclinaison des missions et aux enjeux de notre programme d'actions RSE, notre équipe est composée de 8 permanents, complétée par des techniciens intermittents, des vacataires et des bénévoles qui assurent une partie du travail en termes d'accueil du public et des artistes.

Le Conseil d'administration a validé la nouvelle organisation en 3 pôles (artistique, éducation artistique et culturelle, technique) qui génère en plus de la directrice 3 chefs de pôles qui assurent l'encadrement des 3 missions du projet artistique et culturel de l'établissement. La directrice et les 3 chefs de pôles assurent les missions transversales comme l'accueil du public, la communication, l'administration, ainsi que l'ancrage territorial et le réseautage régional, national et transfrontalier.

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| Charges de personnel 2023 (ROB)     | 405 700 € |
| Charges de personnel 2022 (BP 2021) | 358 636 € |
| Charges de personnel 2021 (BP 2020) | 358 750 € |

## RECETTES

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 80% de subventions et d'aides privées et 20% de recettes propres à retrouver même si le retour du public et des usagers des studios n'est pas encore revenu au niveau de 2019.

L'augmentation des prix de la billetterie et des autres services ne semble pas être une solution dans un contexte budgétaire tendu pour les foyers.

Il est proposé de prévoir un budget global (hors avantages en nature) d'un montant de 865 000 €, dont la répartition serait la suivante :

- Subventions : 650 000 € (74%)
- Aides aux projets : 60 000 € (7%)
- Recettes d'activité : 165 000 € (19%)

|                     | ROB 2023  | BP 2022   | BP 2021   |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Subventions         | 650 000 € | 621 900 € | 622 000 € |
| Aides aux projets   | 60 000 €  | 15 000 €  | 28 700 €  |
| Recettes d'activité | 165 000 € | 89 100 €  | 108 000 € |

## PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX ET D'EQUIPEMENTS RELATIF A DES MISES EN CONFORMITE, A L'ACCUEIL DU PUBLIC ET A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Gueulard Plus mène son activité dans un bâtiment BBC, donc plutôt économe en énergie. L'économie d'énergie à réaliser se situe essentiellement pour les luminaires et la plupart des projecteurs installés en 2013 ne sont pas des Led

- Mise en conformité de la ventilation du bar et du point office : 75 000 € HT
- Mise en conformité du récepteur des micros HF : 10 000 € HT
- Mise en conformité classe M1 de l'ensemble des rideaux de scène : 17 000 € HT
- Remplacement tous les éclairages existants pour de la Led : 40 000 € HT (estimation sans devis)
- Remplacement de tous les projecteurs anciennes générations pour des projecteurs Led : 170 000 € HT
- Achat de petites tables pour la salle de concert (club jazz) : 5 000 €
- Remplacement d'équipements scéniques vétustes pour la salle de concert : 25 000 €
- Remplacement des équipements scéniques des studios : 8 000 € HT

Soit un coût global estimé à environ 350 000 HT € qui restera à affiner avec le service technique de la CAVF.

Il est proposé de prévoir également le remplacement du système d'accès par badge car l'actuel est obsolète et pourrait se bloquer avec une mise à jour. L'évaluation de son remplacement n'a pas été réalisé.

Il est proposé que la CAVF et Le Gueulard Plus réalisent un dossier de demande de subvention à l'investissement commun auprès du CNM, de la DRAC, du Département de la Moselle et de la Région Grand Est. L'estimation des recettes pourrait être la suivante :

- 1) CNM : 140 000 €
- 2) Département de la Moselle : 50 000 €
- 3) Région Grand Est : 50 000 €
- 4) DRAC Grand Est : 50 000 €
- 5) CAVF / Le Gueulard Plus : 60 000 €

Actuellement, la régie personnalisée utilise ses propres amortissements pour renouveler des équipements amortis par la CAVF (équipements de sécurité, WiFi, etc). Cette approche budgétaire déséquilibre le budget de la régie personnalisée. La subvention annuelle d'investissement de 6000 € ne permet plus de couvrir les frais liés au renouvellement du parc d'équipements et de matériels, en raison de l'augmentation des coûts liés aux équipements électroniques et du nombre plus important des équipements à remplacer. La subvention d'investissement devra évoluer en fonction du choix stratégique du financement des travaux et équipements liés à la transition écologique.

Il serait bon également de faire évoluer la convention de mise à disposition du bâtiment et des équipements qui n'est pas suffisamment détaillée pour aborder sereinement les investissements. A chaque investissement et réparation, se pose la question de qui doit assurer la charge financière.

#### FISCALITE :

Le rescrit fiscal de la DGFIP prévoit un régime fiscal différencié selon les activités et a défini, pour simplifier la procédure, un taux partiel de récupération de TVA à 23.6% sur la base du 1<sup>er</sup> budget primitif. La régie personnalisée est également assujettie aux impôts commerciaux, le taux partiel d'imposition ne s'appliquant pas pour l'Impôt sur les sociétés (IS).

Le Centre des impôts n'a jamais évalué ce taux partiel avec les bilans comptables.

Les recettes de la régie personnalisée étant en-deçà des 20% depuis plusieurs années, il est proposé de faire une étude fiscale pour vérifier si c'est toujours avantageux pour la régie personnalisée d'être dans le champs fiscal.